CARADOL SP30-47

Version 1.1 Date de révision 23.12.2019 Date d'impression 23.12.2019

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Nom du produit : CARADOL SP30-47

Code du produit : U318N

Synonymes : Acrylonitrile-Styrene Copolymer Dispersion in Polyether Polyol

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur

Téléphone : +31 (0)10 231 7000 Téléfax : +31 (0)10 231 7180

Numéro d'appel d'urgence : +31 (0)10 231 7393

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Utilisation pour la production de polyuréthanes.

Restrictions d'utilisation : Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications

que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé

l'avis du fournisseur.

Autres informations : CARADOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Royal Dutch Shell plc.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Selon les données disponibles, cette substance / ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : L'Etiquette de Danger n'est pas requise Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon les critères CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

N'est pas classé comme un danger pour la santé selon les

critères du CLP.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit classé non dangereux pour l'environnement selon les

critères du règlement CPL (classification, étiquetage et

emballage).

Conseils de prudence : **Prévention**:

Aucune phrase de précaution.

Intervention:

Aucune phrase de précaution.

Stockage:

CARADOL SP30-47

Version 1.1 Date de révision 23.12.2019 Date d'impression 23.12.2019

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

Aucune phrase de précaution.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Classification	Concentration
·	NoCE	(67/548/CEE)	(RÈGLEMENT	[%]
	Numéro		(CE) No	
	d'enregistrement		1272/2008)	
Styrene-acrylonitrile	57913-80-1			>= 40 - <= 50
polymer				
Polyalkylène glycol	9082-00-2			>= 50 - <= 60

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions

normales d'utilisation.

Si les symptômes persistent, demander un avis médical.

Si les symptômes pe

: Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

En cas de contact avec la

yeux

peau

: Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas

d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas,

consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation

dans des conditions normales d'utilisation.

Les possibles signes et symptômes d'irritation des voies respiratoires peuvent inclure une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, la toux et/ou difficulté à

respirer.

Pas de danger particulier dans des conditions normales

d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou

un gonflement.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent

CARADOL SP30-47

Version 1.1 Date de révision 23.12.2019 Date d'impression 23.12.2019 comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue. L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée. Protection pour les : En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les secouristes accidents, les blessures et l'environnement. Avis aux médecins : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des conseils. Traiter selon les symptômes. En cas de surexposition importante, un examen de la fonction hépatique, rénale et oculaire est conseillé. Conserver des rapports de ces incidents pour s'y référer ultérieurement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

: Les incendies importants doivent être combattus seulement par des professionnels formés pour lutter contre ce genre de

feu

Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser d'eau en jet.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

: Brûle uniquement si enveloppé dans un feu pré-existant.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Dioxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés.

Produits toxiques. Monoxyde de carbone.

Méthodes spécifiques d'extinction

: Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Toutes les aires de stockage doivent disposer d'équipements

anti-feu appropriés.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une

combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Portez une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe :

EN469).

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

: Se conformer aux réglementations locales et internationales

en vigueur.

CARADOL SP30-47

Version 1.1 Date de révision 23.12.2019 Date d'impression 23.12.2019
 : Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
 Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante.

Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, fossés ou riviières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres moyens de confinement appropriés.

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau . Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Oter les terres contaminées et les évacuer en toute sécurité.

Une élimination adéquate doit être évaluée sur la base du statut réglementaire de ce produit (se référer à la Section 13), la contamination potentielle de l'utilisation et d'un déversement accidentel ultérieurs, et les réglementations

régissant l'élimination dans la zone locale.

Conseils supplémentaires

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au chapitre 8 de la feuille de donnée de sécurité. Se reporter au chapître 13 de la FDS en cas de déversement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions Générales : Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit.

A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manutention. Se reporter à la section 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de

protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manutention, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage sont conformes aux réglementations locales.

Conseils pour une manipulation sans danger

En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène

professionnelle, des précautions doivent être prises pour

éviter d'inhaler le produit.

Utiliser une aspiration locale, par extraction d'air, au point d'émission.

CARADOL SP30-47

Version 1.1 Date de révision 23.12.2019 Date d'impression 23.12.2019

Eviter un contact accidentel avec les isocyanates pour

empêcher une polymérisation non contrôlée.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laisser les vêtements contaminés sécher à l'air dans un

endroit bien ventilé avant de les laver. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Températures de Manipulation:

Ambiante.

Durant la manipulation de fûts du produit, porter des

chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation

approprié.

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

éviter le contact : Eviter un contact avec les isocyanates, le cuivre et les alliages

de cuivre, le zinc, les agents fortement oxydants et l'eau.

Transfert de Produit : Les lignes doivent être purgées à l'azote avant et après

transfert de produit. Conserver les récipients fermés en

absence d'utilisation.

Stockage

Conditions de stockage

sures

: Reportez-vous à la section 15 pour toute législation

complémentaire spécifique concernant le conditionnement et

le stockage de ce produit.

Durée de stockage Autres données : 24 mois

: Empêcher tout contact avec l'eau et l'atmosphère humide. Les réservoirs doivent être propres, secs et sans trace de

rouille.

Empêcher toute infiltration d'eau.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Atmosphère d'azote recommandée pour les réservoirs de

grande capacité (100 m3 ou plus).

Ne pas empiler plus de 3 fûts les uns sur les autres.

Température de stockage:

Ambiante.

L'entreposage devrait être effectué à des températures telles que les viscosités soient inférieures à 500 cSt; typiquement à

des températures comprises entre 25 et 50 °C.

Les citernes devraient être pourvues de serpentins de chauffage dans les zones où les températures ambiantes sont inférieures aux températures de manipulation recommandées du produit. Les températures superficielles du serpentin de

chauffage ne devraient pas dépasser 100 °C.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Acier inoxydable, Pour les peintures du

conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la peinture au

silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Cuivre, Alliages de cuivre.

Utilisation(s) particulière(s) : Non applicable

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

sont conformes aux réglementations locales.

CARADOL SP30-47

Version 1.1

Date de révision 23.12.2019

Date d'impression 23.12.2019

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Méthodes de Contrôle

Il peut être requis de surveiller la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général pour vérifier la conformité avec la LEMT et que les moyens de contrôle de l'exposition sont adaptés. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée.

Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données cidessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances http://www.hse.gov.uk/

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

Mesures d'ordre technique

: Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux. Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales

CARADOL SP30-47

Version 1.1

Date de révision 23.12.2019

Date d'impression 23.12.2019

associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

Mesures de protection

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection respiratoire

: Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation. En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhaler le produit.

Protection des mains Remarques

: Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Caoutchouc nitrile. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même : toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection des yeux

: Si la manipulation du produit engendre un risque de projection

7/14 800010032155

CARADOL SP30-47

Version 1.1 Date de révision 23.12.2019 Date d'impression 23.12.2019

dans les yeux, le port de protection oculaire est recommandé.

Protection de la peau et du

corps

: Normalement, la protection requise pour la peau se limite à

l'emploi de vêtements de travail standards.

Les bonnes pratiques sont de porter des gants résistants aux

substances chimiques.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes.

Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant

toute réutilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Les directives locales sur les limites des rejets de composés

volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de

l'air contenant des vapeurs.

Minimiser le déversement dans l'environnement. Une étude doit être effectuée pour s'assurer du respect de la législation

environnementale locale.

Les informations relatives aux mesures de rejet accidentel se

trouvent à la section 6.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : Données non disponibles

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Données non disponibles pH : Données non disponibles

Point de fusion / congélation : -15 °C / 5 °F

Point/intervalle d'ébullition : Données non disponibles Point d'éclair : Typique > 200 °C / > 392 °F

Méthode: ASTM D93 (PMCC)

Taux d'évaporation : Données non disponibles Inflammabilité (solide, gaz) : Données non disponibles

Limite d'explosivité,

supérieure

: Données non disponibles

Limite d'explosivité, inférieure : Données non disponibles

Pression de vapeur : Données non disponibles

Densité de vapeur relative : Données non disponibles

Densité relative : Données non disponibles

Densité : 1.020 kg/m3 (25 °C / 77 °F)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

CARADOL SP30-47

Version 1.1 Date de révision 23.12.2019 Date d'impression 23.12.2019

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Données non disponibles

Température d'auto-

inflammabilité

: Données non disponibles

Température de

décomposition

: Données non disponibles

Viscosité

Viscosité, dynamique Typique 5.880 mPa.s (20 °C / 68 °F)

Méthode: ASTM D 445

Typique 452 mPa.s (80 °C / 176 °F)

Méthode: ASTM D 445

Viscosité, cinématique : Données non disponibles

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Données non disponibles

Tension superficielle : Données non disponibles

Conductivité : Conductivité électrique : > 10 000 pS/m

Un certain nombre de facteurs, tels que la température du

liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce matériau n'est pas un

accumulateur statique.

Poids moléculaire : Données non disponibles

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors

de ceux répertoriés dans les sous-paragraphes suivants.

: Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le matériau est Stabilité chimique

manipulé et stocké conformément aux règles. Hygroscopique.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Polymérise exothermiquement avec les di-isocyanates à

température ambiante.

La réaction devient progressivement plus vive et peut devenir violente à température plus élevée si la miscibilité des

constituants de la réaction est bonne ou est facilitée par

agitation en présence de solvants.

Réagit avec les agents fortement oxydants.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Le produit ne peut pas s'enflammer du fait de l'électricité

statique.

Eviter un contact avec les isocyanates, le cuivre et les alliages Matières incompatibles

de cuivre, le zinc, les agents fortement oxydants et l'eau.

CARADOL SP30-47

Version 1.1 Date de révision 23.12.2019 Date d'impression 23.12.2019

Produits de décomposition

dangereux

: Dégagement possible de produits toxiques non identifiés.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation : L'information fournie est basée sur les données obtenues à

partir des substances analogues.

Informations sur les voies d'exposition probables

: L'exposition peut avoir lieu par l'intermédiaire d'une inhalation, d'une ingestion, d'une absorption par la peau et par un contact avec les yeux ou la peau et par une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 : > 2.000 mg/kg

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL 50 : > 2.000 mg/kg Remarques: Faible toxicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

CARADOL SP30-47

Version 1.1 Date de révision 23.12.2019 Date d'impression 23.12.2019

donnée non disponible

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Polyalkylène glycol	Aucune classification relative à la cancérogénicité
Styrene-acrylonitrile polymer	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques incomplètes sur le produit

sont disponibles. L'information fournie ci-dessous est en partie

basée sur les connaissances sur les composés et sur

l'écotoxicologie de produits similaires.

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 100 mg/l

(Toxicité aiguë) Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

CARADOL SP30-47

Version 1.1 Date de révision 23.12.2019 Date d'impression 23.12.2019

critères de classification ne sont pas remplis.

Pratiquement non toxique:

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité aiguë)

: CE50: > 100 mg/l

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Pratiquement non toxique:

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Toxicité aiguë)

: CE50: > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité chronique) Toxicité pour les

microorganismes (Toxicité

aiguë)

: Remarques: Données non disponibles

: Remarques: Données non disponibles

: CI50 : > 100 mg/l

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Pratiquement non toxique:

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Remarques: Données non disponibles

Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Si le produit est répendus au sol, un ou plusieurs

composants peuvent contaminer les nappes phréatiques.

Autres effets néfastes

donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Si possible récupérer ou recycler.

Le générateur de déchets est responsable de déterminer la toxicité et les propriétés physiques du matériau produit pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations

CARADOL SP30-47

Version 1.1 Date de révision 23.12.2019 Date d'impression 23.12.2019

applicables.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau.

Il est interdit de laisser les déchets contaminer le sol ou l'eau. L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux. Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au

préalable.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

ADR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG-Code

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Catégorie de pollution : Y Type de bateau : 3

Nom du produit : Dispersion de copolymère acrylonitrile-styrène dans le polyol

de polyéther

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au chapitre 7,

Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le

transport du produit.

Informations : Ce produit pourra être transporté après mise sous azote.

Complémentaires : L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des

atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

CARADOL SP30-47

Version 1.1 Date de révision 23.12.2019 Date d'impression 23.12.2019

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

Autres réglementations internationales

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé DSL Listé **IECSC** Listé **ENCS** Listé KECI Listé NZIoC Listé **PICCS** Listé **TSCA** Listé **TCSI** : Listé

16. AUTRES INFORMATIONS

Clé/légende des abréviations utilisées dans cette FDS

 Il est possible de rechercher les abréviations et acronymes standard utilisés dans ce document en consultant des ouvrages de référence (tels que les dictionnaires scientifiques) et/ou des sites Web.

Réglementation relative à la fiche de données de sécurité

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la

formation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une

modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données

CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272/2008, etc.).

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA DESCRIPTION DU PRODUIT EXCLUSIVEMENT AU REGARD DES EXIGENCES EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET D'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GARANTIE DES PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.